

REUNION DU LUNDI 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux mai à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LOUPES s'est réuni à la mairie sous la présidence de Véronique LESVIGNES, Maire.

Présents : Mesdames LESVIGNES, PLATHEY, SEEDOYAL, TEYCHENEY
Messieurs FREMONT, PELLEGRIN, ROUGE, THOMAS

Excusés : R PAUL donne pouvoir à JM PELLEGRIN et P GUEGAN donne pouvoir D ROUGE

Absents : N LATRY, A SIMAKU, G MERCIER, A MONTAGUT, D BEAUTRET

Denis THOMAS. est nommé secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h49

Madame le Maire demande l'autorisation de ne pas donner lecture du compte rendu de la séance du vingt huit avril 2023, Conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT, ce compte rendu a été affiché sous 8 jours et envoyé à chaque conseiller municipal. Madame le Maire invite donc les conseillers à formuler leurs observations.

Aucune observation n'ayant été apportée, le procès-verbal est approuvé à la majorité des membres du Conseil Municipal présents à la séance.

Pour 8 Contre 0 Abstention 0

N°52/23 – DELIBERATION Choix de l'entreprise pour les travaux d'extension de la station d'épuration.

Par délibération N°15-61 du 8 octobre 2015, le Conseil Municipal décide d'approuver l'augmentation de la capacité de la station d'épuration.

Par délibération N°03-21 du 25 janvier 2021, le Conseil Municipal a retenu l'offre de la société Advice Ingenierie comme maîtrise d'œuvre.

Suite à la consultation d'entreprises lancée le 08 mars 2023 selon la Procédure adaptée en application de l'article L2123-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux marchés publics et du Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 relatif aux marchés publics.

Suite à la date limite de remise des offres, le 05 avril 2023 à 12h, 3 plis ont été reçus.

Madame le Maire a réuni les élus en charge du dossier le mercredi 10 mai 2023 afin d'ouvrir les plis et de procéder à l'examen des offres. Après ouverture et analyse des pièces administratives demandées au sein du règlement de consultation, les 3 candidatures ont été déclarées recevables :

Madame le Maire donne la parole à monsieur PELLEGRIN

Ces derniers énumèrent le nom des entreprises ayant répondu ainsi que les valeurs technique et prix

Comme suit :

<u>CRITERES</u>	<u>EIFFAGE</u>	<u>SOC</u>	<u>DUBREUILH</u>
<u>Valeur technique /60</u>	33,75	46,50	43
<u>Prix des prestations /30</u>	29,90	22,70	30
<u>Délai d'exécution /10</u>	9	5	6
TOTAL	72,65	74,20	79
<u>Classement</u>	3	2	1

Au regard de ce classement, le candidat obtenant la meilleure note est la société DUBREUILH

L'offre de SOC arrive en 2^{ème} position en raison d'un prix important, malgré une bonne note en valeur technique.

L'offre de la société EIFFAGE arrive en 3^{ème} position en raison d'une valeur technique en dessous des deux offres précédemment citées.

Après avoir entendu l'exposé de Mr PELLEGRIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RETIENT l'offre de la société DUBREUILH pour un montant de 941 090,00 € HT.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

N°53/23 – DELIBERATION Modification délégués du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique).

Vu la délibération N°08062020 du 02/06/2020 du comité syndical du SIRP Cursan/Loupes modifiant les statuts du SIRP, notamment dans son article 5, portant le nombre de délégués titulaires à trois, et à un délégué suppléant.

Vu la délibération N°77/20 du 02/12/2020 de la commune de Loupes approuvant les nouveaux statuts du SIRP,

Vu la délibération N°78/20 du 02/12/2020 de la commune de Loupes élisant trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle ne souhaite plus siéger au SIRP en tant que titulaire, et propose d'élire un nouveau délégué titulaire.

Madame le Maire demande qui souhaite être délégué titulaire :

Monsieur Denis THOMAS se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'ÉLIRE** Denis THOMAS délégué titulaire, au SIRP CURSAN-LOUPES
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h05

Didier BEAUTRET	Absent	Aurélien FREMONT	
Patrick GUEGAN	Excusé	Nathalie LATRY	Absente
Véronique LESVIGNES		Géraldine MERCIER	Absente
Aurélia MONTAGUT	Absente	Régis PAUL	Excusé
Jean Marie PELLEGRIN		Brigitte PLATHEY	
Dominique ROUGE		Vina SEEDOYAL	
Andi SIMAKU	Absent	Agnès TEYCHENEY	
Denis THOMAS			

